



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire devant se tenir le 2 mars 2026 à 19h00, dans la salle du conseil située au 107, chemin de la Volière à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 54 Ile Longue

LOT : 3 475 056 du cadastre du Québec

ZONE : Vm 7

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage existant dont la dimension sera de 15.24 m (50') x 24.38 m (80') pour une superficie au sol de 371.55 m² (4000 pi²), tandis que le règlement de zonage 2021-01-137 limite la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire à 150 mètres carrés (art.5.32.1.1, tableau 3.1).

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, ce 12^e jour du mois de février à deux mille vingt-six.

.....
Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière